



DOSSIER
**LES OBJECTIFS
ENVIRONNEMENTAUX
DES VERTS**

« Le dernier mandat pour le climat » **Vraiment ?**

Dossier de presse

Mars 2022

**INVENTER
LA MÉTROPOLE
DE DEMAIN**

FACE À L'ABSENCE D'INDICATEURS DÉVELOPPEMENTS DURABLES NOTRE ACTION EN JUSTICE CONTRE LE BUDGET MÉTROPOLITAIN DES VERTS

Le 24 janvier dernier, le Conseil Métropolitain a adopté son budget primitif 2022 à hauteur de 3,9 milliards d'euros.

La présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable est obligatoire avant l'adoption du budget primitif.

En décembre dernier, le rapport développement durable 2021 qui a été présenté aux élus s'est révélé être **un simple document de 3 pages¹**, sans annexe et sans présentation, déclinant les orientations de la démarche « transitions et résilience » à venir en 2022 de la nouvelle majorité.

Force est de constater que cette délibération de 3 pages est très éloignée de ce qui se faisait depuis 2018 avec les présentations de l'observatoire métropolitain du développement durable.

Usuellement, la délibération développement durable est accompagnée par la production d'un **rapport détaillé²**, assorti de nombreux indicateurs de suivi, et faisant le point sur la situation de notre Métropole, en termes de développement durable et de transition écologique.

La production de ces rapports demande un travail conséquent de la part des services, ce qui avait été fait jusqu'alors, en mettant au moins à jour une partie des indicateurs ou en présentant aux élus des documents complémentaires permettant de faire le point sur la situation.

Pour cette édition et c'est une première, aucun élément n'a été présenté à l'information des élus, y compris en commission thématique.

Cette absence totale d'information n'apparaît pas conforme au Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en ses **articles L3661-2³** et **D3661-7⁴** :

« Le rapport prévu à l'article L. 3661-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de

développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la métropole de Lyon.

- Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de **l'article L. 110-1⁵** du code de l'environnement :
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes. »

Pour prendre utilement part au débat budgétaire, les élus doivent disposer des informations nécessaires et suffisantes comme a pu le soulever la Cour administrative d'appel (CAA Marseille, 22 mars 2012, Cne de Roquefort-les-Pins, n° 10MA03053).

Dans l'hypothèse où le budget aurait été adopté sans qu'au préalable ait été présenté le rapport sur la situation en matière de développement durable ou si le contenu de ce rapport n'était pas conforme aux prescriptions réglementaires, la délibération sur le budget peut faire l'objet d'une annulation.

POUR CES RAISONS, NOUS LANÇONS UN RECOURS BUDGÉTAIRE EN ANNULATION CONTRE LA DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET 2022 !

Si cette action en justice venait à aboutir, la majorité métropolitaine n'aurait pas d'autres choix que de relancer le processus budgétaire.

Notre objectif n'est pas de paralyser le fonctionnement de l'institution, le recours n'est pas suspensif et n'empêche pas la Métropole d'effectuer ses dépenses.

Nous souhaitons démontrer le profond amateurisme à l'œuvre quand la majorité métropolitaine n'est pas capable de répondre à une obligation légale essentielle et bien connue de toutes les collectivités.

Jamais nous n'aurions pu penser que les Verts ne présenteraient pas de rapport développement durable digne de ce nom.

Malgré les grands discours de campagne sur «dernier mandat pour le climat», la réalité démontre que leurs ambitions climatiques et environnementales se situent de surcroît dans la droite lignée de la feuille de route de leurs prédécesseurs.

1. [\[Lien\]](#) Rapport développement durable
2. [\[Lien\]](#) L'observatoire métropolitain du développement durable - novembre 2020
3. [\[Lien\]](#) Code Général des Collectivités Territoriales : Article L3661-2
4. [\[Lien\]](#) Code Général des Collectivités Territoriales : Article D3661-7
5. [\[Lien\]](#) Article L.110-15 du code de l'environnement

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES VERTS, UNE RÉAPPROPRIATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LEURS PRÉDÉCESSEURS

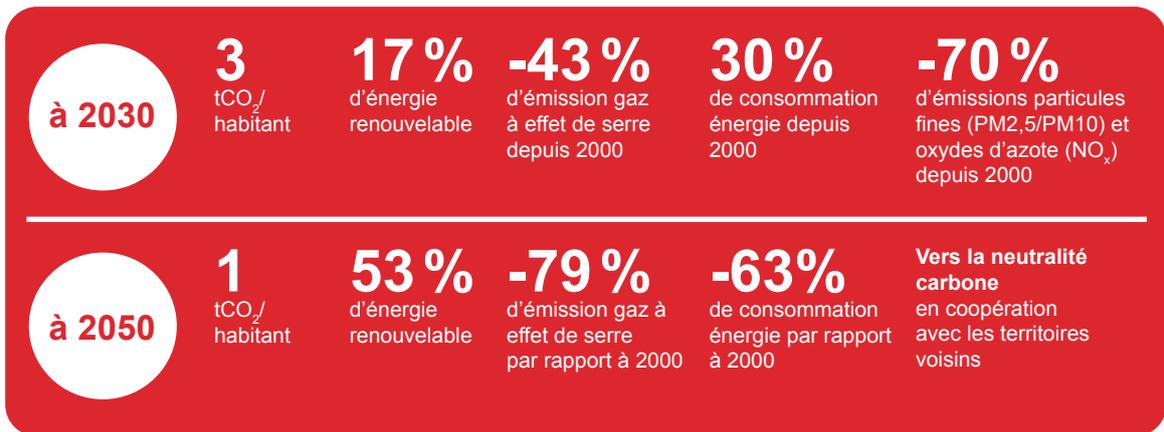
Les objectifs climats

Les objectifs climatiques et liés à la transition énergétique de la Métropole ont été définis dans le **Plan Climat Air Énergie Territoire adopté le 16 décembre 2019**¹.

Ce schéma est la conclusion de près de 4 années de travail pour aboutir sur un des documents les plus ambitieux d'Europe, tout en restant crédible et réaliste dans les moyens d'y parvenir.

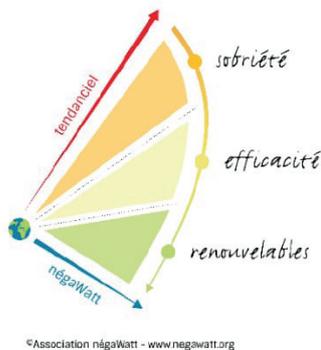
Les objectifs affichés d'ici à 2030 de la majorité précédente sont très ambitieux :

- Réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000,
- Réduire de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000,
- Porter à 17 % la part d'énergies renouvelables dans les consommations.



► Source : PCAET¹

POURTANT, DANS LEUR PROGRAMME, LES VERTS ESTIMENT QUE CES OBJECTIFS SONT INSUFFISANTS !



La sobriété énergétique, un enjeu collectif

Afin de respecter les engagements pris lors de la COP21 de limiter la hausse de la température, nous mènerons une politique ambitieuse vers la sobriété. **Les objectifs climats actuels de la Métropole de Lyon sont insuffisants (17 % d'énergies renouvelables et réduction de 17 % des consommations énergétiques en 2030)** face aux défis des dérèglements climatiques que nous devons relever. Nous suivrons la trajectoire NegaWatt de sobriété dans tous les usagers, en développant l'efficacité énergétique tout en s'appuyant sur la production locale d'énergies renouvelables pour réduire notre dépendance aux énergies non renouvelables (fossiles et nucléaire).

► Extrait du programme des Verts lors des élections métropolitaines, page 15²

Leur programme est d'ailleurs erroné, car il confond l'objectif de baisse des consommations énergétiques globales d'ici à 2030, qui est de -43 %, avec celui des baisses de consommation énergétiques industrielles qui est de -17 %

Les industriels du territoire ont tout de suite identifié que l'énergie était un levier de compétitivité. En optimisant leurs procédés et leur organisation, **ils ont réduit de 17 %, en moyenne, leurs consommations d'énergie entre 2017 et 2030.** Les plus grands industriels, notamment dans la vallée de la chimie, ont des outils de pointe (système de management de l'énergie, plans d'investissement à 3 ans). Les plus petits ont mobilisé leurs réseaux et fédérations et sollicitent régulièrement le conseil gratuit de Lyon EcoEnergie.

► **Extrait du PCAET de 2019, page 49¹**

Ces mesures concourent toutes à l'atteinte des **objectifs ambitieux du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon** qui vise à réduire de 30 % les consommations d'énergie, porter à 17 % la part d'énergies renouvelables dans ses consommations et réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000.

► **Extrait de la page 6 du rapport d'orientation budgétaire 2022³**



Nous avons été particulièrement surpris de découvrir qu'une fois les Verts au pouvoir, les objectifs environnementaux et climatiques de la Métropole n'étaient plus « insuffisants », mais « ambitieux ».

La réalité est très simple : malgré les critiques sur les insuffisances de leurs prédécesseurs et la litanie autour « du dernier mandat pour le climat », les objectifs environnementaux des Verts... sont les mêmes que ceux du mandat précédent.

Comme le démontre encore le récent **point d'étape du PCAET⁴**, les objectifs climatiques du mandat précédent n'ont pas été renforcés par la nouvelle majorité.

Ce n'est pas que la trajectoire globale de transition écologique qui est identique à celle du mandat précédent, mais aussi sa déclinaison concrète dans toutes les politiques métropolitaines adoptées depuis juillet 2020.

C'est même la quasi-totalité des objectifs environnementaux annoncés par les Verts depuis 18 mois qui sont identiques à ceux prévus dans la trajectoire du mandat précédent !

1. **[Image/Lien]** Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

2. **[Lien]** Programme EELV pour les élections métropolitaines

3. **[Lien]** Débat Orientations Budgétaires 2022

4. **[Lien]** Point d'étape du PCAET

Les objectifs de développement des énergies renouvelables

EELV porte un engagement très fort au niveau national pour développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique français, pour pouvoir en finir avec l'énergie nucléaire.

Leurs ambitions étaient donc très attendues sur le sujet. Le Vice-Président Philippe GUALPA-BONARO a dévoilé en septembre dernier **sa feuille de route de développement des énergies renouvelables**¹.

Une fois encore, nous avons été très surpris de constater que l'objectif affiché de 17 % de

consommation d'énergies renouvelables sur le territoire est identique à celui du mandat précédent.

Si l'objectif global est identique, les ordres de grandeur de déploiement des énergies renouvelables sont également très proches des objectifs du **Schéma Directeur des Énergies**² adopté en mai 2019.

Le Vice-Président Philippe GUALPA BONARO reconnaissait d'ailleurs le travail effectué par la majorité précédente lors d'une récente **conférence à Pollutec**³.



► Feuille de route « Développement ENR » présentée en commission proximité de septembre 2021⁴

PARTIE I	PARTIE II	PARTIE II	PARTIE III	PARTIE IV
<p>Une métropole plus sobre et responsable : 20 % d'énergie consommée dans le territoire</p> <p>Habitat — Renforcer le service public de la performance énergétique du logement (-24 %) : → 200 000 logements rénovés (dont 100 000 par ECRENOV) → 2/3 des opérations ciblées sur les ménages modestes et en précanté énergétique → 10 % des ménages accompagnés par des actions de sobriété → Nouveaux outils d'accompagnement au changement de chaudières : objectif territoire zéro fioul</p> <p>Tertiaire — Promouvoir des nouvelles actions publiques et privées pour agir sur le secteur à plus fort potentiel (-23 %) : → Création d'un opérateur métropolitain d'efficacité énergétique du ou des patrimoines publics pour massifier la rénovation → Identification des gros gisements d'économie d'énergie du territoire privé pour cibler les rénovations prioritaires → 10 % des salariés accompagnés par des actions de sobriété → Mutualisation de conseils à la régulation thermique</p> <p>Industrie — Poursuivre les efforts des grands industriels, aider les TPE-PME (-11 %) : → Appui à l'ingénierie projets des industriels : chaleur de récupération → Engagemment du dispositif d'accompagnement des entreprises Lyon EcoEnergie : 1 000 TPE/PME et 400 artisans en 5 ans</p> <p>Mobilité — Favoriser les énergies propres pour compléter les actions de sobriété énergétique du Plan de déplacements urbains (-16 %) : → Développement de la mobilité au gaz naturel pour véhicules et de stations → Installation de points de charge pour véhicules électriques sur le domaine public → Expérimentations relatives à l'hydrogène</p>	<p>Une métropole plus propre et contributrice : doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération pour atteindre 17 % d'EnR&R dans les consommations</p> <p>Chaleur renouvelable et de récupération Déployer des solutions prioritaires pour renforcer la production d'EnR&R dans le territoire (x 2,7) : → Bois énergie : - Développement de chaufferies bois dans les réseaux de chaleur urbains - Renforcement de la Prime Air Bois → Chaleur de récupération : - Plateforme Industrielle Vallée de la Chimie - Médiateur chaleur de récupération - Récupération de chaleur des eaux usées dans la ZAC de la Saulaie, projet innovant à répliquer → Solaire thermique, géothermie</p> <p>Électricité renouvelable Accroître la production intégrée au bâti et s'impliquer dans de grands projets (x 30) : → Projets sur le patrimoine public → Appui aux projets collectifs (ex : animation du cadastre solaire, projets citoyens, projets urbains) → Investissement dans des sociétés de projets</p> <p>Gaz renouvelable Développer la méthanisation et préparer le power-to-gas (127 GWh/an) : → Traitement des eaux usées : méthanisation des boues d'épuration des stations de traitement des eaux usées → Déchets d'activités, verts, organiques ménagers : accompagnement de l'installation de méthaniseurs avec des montages publics-privés</p> <p>Achat d'énergies renouvelables Augmenter leur part dans les consommations pour soutenir leur développement : → Stratégie d'achat public pour maximiser la consommation vertueuse d'électricité et de gaz renouvelable</p>	<p>Une métropole plus propre et contributrice : doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération pour atteindre 17 % d'EnR&R dans les consommations</p> <p>Chaleur renouvelable et de récupération Déployer des solutions prioritaires pour renforcer la production d'EnR&R dans le territoire (x 2,7) : → Bois énergie : - Développement de chaufferies bois dans les réseaux de chaleur urbains - Renforcement de la Prime Air Bois → Chaleur de récupération : - Plateforme Industrielle Vallée de la Chimie - Médiateur chaleur de récupération - Récupération de chaleur des eaux usées dans la ZAC de la Saulaie, projet innovant à répliquer → Solaire thermique, géothermie</p> <p>Électricité renouvelable Accroître la production intégrée au bâti et s'impliquer dans de grands projets (x 30) : → Projets sur le patrimoine public → Appui aux projets collectifs (ex : animation du cadastre solaire, projets citoyens, projets urbains) → Investissement dans des sociétés de projets</p> <p>Gaz renouvelable Développer la méthanisation et préparer le power-to-gas (127 GWh/an) : → Traitement des eaux usées : méthanisation des boues d'épuration des stations de traitement des eaux usées → Déchets d'activités, verts, organiques ménagers : accompagnement de l'installation de méthaniseurs avec des montages publics-privés</p> <p>Achat d'énergies renouvelables Augmenter leur part dans les consommations pour soutenir leur développement : → Stratégie d'achat public pour maximiser la consommation vertueuse d'électricité et de gaz renouvelable</p>	<p>Les réseaux positionnés au cœur de la transition énergétique</p> <p>Créer un service public de la donnée énergie pour accélérer la transition énergétique : → Développement d'une plateforme de visualisation multi-énergies → Industrialisation de la collecte de données pour la création de services énergétiques</p> <p>Tirer partie de la complémentarité des réseaux (chaleur, gaz, électricité) pour renforcer l'approche énergétique dans l'aménagement urbain : → Stratégie de coordination des réseaux entre eux et avec les politiques publiques de la Métropole → Accélération de l'intégration des enjeux énergétiques à chaque étape de la fabrique urbaine</p> <p>Développer les réseaux de chaleur urbains pour atteindre les objectifs de consommation d'énergie renouvelable et de récupération : → Densification, extension et création : 200 000 équivalents logements alimentés à l'horizon 2030 → Organiser les synergies entre les compétences de la Métropole (foncier, aménagement, travaux, sensibilisation) → Incitation des gestionnaires de réseaux privés à la conversion vers les énergies renouvelables et de récupération</p> <p>Affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz : → Contribution des réseaux à la transition énergétique tout en garantissant leur qualité de service dans le temps → Implication des concessionnaires et co-définition des stratégies d'investissement pour des réseaux performants</p>	<p>Vers une stratégie mobilisatrice, ouverte aux parties prenantes et partagée avec les communes et les territoires</p> <p>Interterritorialité Mettre en œuvre de nouvelles stratégies avec le Pôle Métropolitain, l'Intersect, la Région : → Énergies renouvelables et de récupération → Approvisionnement et réseaux</p> <p>Communes Développer une logique d'action adaptée aux spécificités des territoires : → Partage et enrichissement connaissance territoriale → Territorialisation du plan d'actions → Relais territorial</p> <p>Citoyens, associations, entreprises Mobiliser les parties prenantes dans la transition énergétique : → Co-construction de la mise en œuvre des actions avec les parties prenantes → Accompagnement des dispositifs d'engagement citoyen → Installation d'un espace de dialogue citoyen sur la transition énergétique et climatique # On s'y met tous</p> <p>Développer une vision économique et budgétaire de la transition énergétique → Renforcement des mécanismes de financement de la transition énergétique → Consolidation de la vision du budget d'investissement et de fonctionnement de la Métropole pour la transition énergétique</p>
ESTIMATION DE LA DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE DE LA MÉTROPOLIS DE LYON POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS :	de 50 à 60 M€ PAR AN		→ de 30 à 40 M€ de budget d'investissement supplémentaire sur un total de 40 à 50 M€	→ de 10 à 11 M€ de budget de fonctionnement supplémentaire sur un total de 12 à 13 M€

► Feuille de route du Schéma Directeur des Énergies (SDE) 2019, pages 64 et 65²

• Concernant les réseaux de chaleur urbain :

Le SDE indique en page 244 **«Le SDE vise 200 000 équivalents logements raccordés aux réseaux de chauffage urbains à l'horizon 2030.»**

Ceci permettra d'augmenter le volume de chaleur livrée par les réseaux de chaleur à 2270 GWh à l'horizon 2030, dont 1520 GWh de chaleur renouvelable et de récupération (67 % de la chaleur livrée), soit 980 GWh supplémentaires de chaleur EnR&R livrée par les réseaux de chaleur urbains en 2030 (par rapport à 2013).»

• Concernant le Biogaz :

Le SDE indique en page 56 : «La production de biogaz par la méthanisation constitue également un potentiel important. [...] **Ces 127 GWh/an de production** sont d'autant plus importants dans le territoire qu'ils s'articuleront avec la croissance du gaz naturel pour véhicules dans le territoire, qui pourra ainsi être en partie alimentée par du bioGNV»

• Concernant la production de renouvelables électriques :

Le SDE indique en page 56 : «**La multiplication par 10 de la production d'électricité photovoltaïque,** pour atteindre un volume de production de 245 GWh/an, implique de se mobiliser sur une multiplicité de modèles de projets»

• Concernant la chaleur renouvelable :

Le SDE indique en page 55 : « Les besoins de chaleur représenteront encore 55 % des consommations en 2030 et resteront les premiers besoins, ce qui coïncide avec les potentiels du territoire. Pour les alimenter au maximum en énergie renouvelable et de récupération, **le SDE prévoit de multiplier la production et la récupération de chaleur renouvelable par 2,7.**»



Les Verts se sont donc pleinement appropriés la feuille de route climatique des majorités précédentes.

Mise en cause sur cet état de fait, la majorité métropolitaine a annoncé son intention de réviser le PCAET **en cours de mandat**⁵. Mais au-delà de l'intention, c'est une **obligation**⁶ que de présenter un rapport de suivi 3 ans après l'adoption du PCAET et de le réviser au bout de 6 ans, ce qui nous renvoie a minima à la fin du mandat pour avoir la déclinaison de leurs objectifs révisés dans des actions concrètes.

La révision d'un tel document est un processus long. Mais rien n'empêchait pourtant les tenants « du dernier mandat pour le climat » à ne pas attendre la fin de leur mandat et la révision du PCAET pour aller plus vite et plus loin sur les objectifs environnementaux déclinés concrètement dans leurs politiques.

Dans les faits, comme la récemment illustré la présentation du **point d'étape de la quinzaine du climat**⁷, au-delà de la trajectoire globale de transition environnementale, nombre de politiques et des feuilles de route adoptées depuis 18 mois reprennent exactement les objectifs fixés au mandat précédent.

1. **[Lien]** Quelle énergie pour la transition écologique ?
2. **[Lien]** Schéma Directeur des Énergies
3. **[Vidéo]** Youtube : Pollutec 2021, conférence PCAET 15'12
4. **[Lien]** Feuille de route « Développement ENR » présentée en commission proximité de septembre 2021
5. **[Lien]** Communiqué de presse : la quinzaine du climat débute lundi
6. **[Lien]** Informations utiles pour l'élaboration ou la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Préfet de la Région Hauts-de-France
7. **[Vidéo]** Youtube : Lancement de la quinzaine du climat

LES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA PPI MÉTROPOLITAINE

La Programmation pluriannuelle des Investissements (PPI) 2015-2020 de la Métropole avait été votée à hauteur de 3,52 milliards d'euros pour une réalisation estimée à 3,32 milliards en janvier 2021 ce qui donne un excellent taux d'exécution de 94,26 %.

Ce programme avait d'ailleurs été réalisé avec un endettement très faible (3 ans et 3 mois au CA 2019), tout en soutenant de grands projets structurants.

À titre de comparaison, avec 3,6 milliards d'euros votés, **la PPI 2021-2026¹**, en hausse de seulement 3 % se fera néanmoins via une forte dégradation de la situation financière de la collectivité avec une capacité de désendettement entre 8 et 10 ans en fin de mandature, laissant craindre des dérapages budgétaires.

La somme de 3,6 milliards est une enveloppe prévisionnelle (colonne bleue du tableau) et ne présage en rien de ce qui sera effectivement réalisé d'ici 2026. La comparaison avec le réalisé du mandat précédent (colonne jaune du tableau) donne donc des résultats biaisés en faveur de la nouvelle PPI.

Bien évidemment, les arbitrages financiers de la PPI ont pu évoluer depuis janvier 2021. Aucune transparence n'étant faite sur les projets retenus à la PPI, nous ne pouvons donc en tenir compte.

Face à ce manque de transparence, nous avons par ailleurs saisi la CADA, qui nous a appris qu'il n'existait aucune liste des projets PPI.² Dans ce contexte, la "PPI" métropolitaine n'en est pas vraiment une et se rapproche plutôt d'une note de cadrage budgétaire pour le mandat.

517 millions d'euros sont envisagés sur les thématiques « environnements », ce qui représente 14,36 % du volume total des investissements prévus sur le mandat. La thématique « Environnement » représentait quant à elle 11,51 % du volume total réalisé de la PPI précédente.

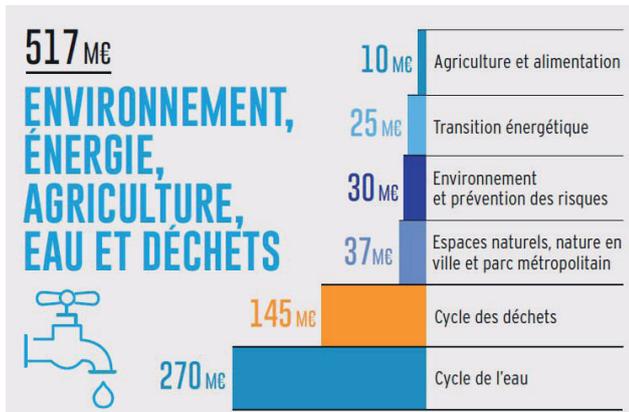
Force est de constater qu'il n'y a pas eu de véritable changement d'échelle dans les moyens attribués à l'environnement eu égard aux équilibres financiers avec les différentes politiques métropolitaines.

Thématique	Structuration	TOTAL			Réalisé 2015/2020 (estimé au 04/01/21)	
		CP 21-26 tous budgets "Programme de réalisation mandat 2021-2026"	Dont projets contractualisés issus du mandat 2015-2020			
Environnement, Energie, Agriculture, Eau et déchets	Cycle de l'Eau	270,0 M€	270,0 M€	21,6 M€	266,1 M€	266,1 M€
	Cycle des déchets	145,0 M€	145,0 M€	3,4 M€	65,8 M€	65,8 M€
	Agriculture et alimentation	10,0 M€		0 M€	2,4 M€	
	Environnement et prévention des risques	30,0 M€	102,0 M€	25,0 M€	16,0 M€	50,1 M€
	Transition énergétique	25,0 M€		0,4 M€	10,6 M€	
	Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	37,0 M€		0,9 M€	21,2 M€	
Santé, social éducation et cadre de vie	Education	247,0 M€		89,9 M€	245,8 M€	
	Culture	23,0 M€	335,0 M€	7,3 M€	20,5 M€	298,9 M€
	Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	60,0 M€		8,8 M€	30,0 M€	
	Vie associative et politiques sportives	5,0 M€		0,2 M€	2,6 M€	
Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie	Accompagnement des projets SYTRAL	95,0 M€		42,3 M€	58,4 M€	
	Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	239,0 M€	580,0 M€	45,4 M€	369,0 M€	516,4 M€
	Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	46,0 M€		8,4 M€	36,0 M€	
	Métropole cyclable et apaisée	200,0 M€		0,1 M€	53,0 M€	
Développement éco, emploi, universités et recherche, tourisme, SI	Coopération européenne et partenariale / Tourisme	13,2 M€		0 M€	19,3 M€	
	Développement économique, emploi et insertion	220,0 M€	392,2 M€	120,4 M€	189,6 M€	385,5 M€
	Développement numérique	85,0 M€		8,3 M€	99,1 M€	
	Enseignement supérieur et Recherche	74,0 M€		41,9 M€	77,5 M€	
Urbanisme	Opérations d'urbanisme	939,6 M€	944,6 M€	459,5 M€	1 023,4 M€	1 028,5 M€
	Cimetières	5,0 M€		0 M€	5,1 M€	
Habitat	Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	119,1 M€	518,1 M€	48,8 M€	99,9 M€	463,9 M€
	Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique	399,0 M€		131,1 M€	364,0 M€	
	Patrimoine & Moyens généraux	98,5 M€	98,5 M€	9,0 M€	85,8 M€	85,8 M€
	Participations partenariales	15,0 M€	15,0 M€	0 M€	20,1 M€	20,1 M€
	Enveloppes territorialisées	200,0 M€	200,0 M€	0 M€	137,2 M€	137,2 M€
TOTAL		3 600,5 M€	1 072,6 M€		3 318 M€	

► **Présentation de la PPI, janvier 2021³**

Les dépenses d'investissement liées à la thématique « environnement » sont tout de même affichées en hausse de 35 %, ce qui n'est pas négligeable.

Néanmoins, le détail des lignes de dépenses budgétaires permet de grandement nuancer ce constat.



Le premier poste de dépense (52 % du budget environnement) est consacré au cycle de l'eau, dont l'engagement de 270 millions d'euros est quasiment identique au réalisé du mandat précédent (266 millions)

Passant de 65,8 à 145 millions d'investissements prévus sur le mandat, **la politique de gestion des déchets et la stratégie 0 déchet des Verts absorbe 59 % de l'augmentation du budget environnement.**

L'objectif de -25 % de production déchets sur le territoire par la massification du compostage pour les biodéchets. C'est un objectif particulièrement ambitieux.

L'objectif de -15 % lancé sous le précédent mandat par Émeline BAUME n'a pas pu être tenu.

Autre objectif : -50 % de déchets ménagers incinérés dans les deux incinérateurs de la Métropole.

Si les objectifs et moyens financiers associés paraissent si importants, c'est parce qu'il s'agit simplement d'une **obligation légale** liée à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 10 février 2020: la Métropole doit mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets d'ici au 31 décembre 2023.

Suite à nos alertes sur la réduction du tonnage, les Verts envisagent désormais d'importer des déchets de l'extérieur de la Métropole pour continuer à assurer l'alimentation des réseaux de chaleur urbain de la Métropole.

Sur les autres politiques environnementales, il est plus difficile d'y voir une rupture nette avec le précédent mandat sur les sommes engagées. L'effort financier supplémentaire par rapport au mandat précédent se chiffre à 51,8 millions d'euros sur les 3,6 milliards d'investissements prévus.

Cela ne représente que 16 % des 300 millions d'euros de l'enveloppe d'investissement supplémentaire envisagée par rapport à l'exécution de la PPI précédente.

Pour donner un ordre de grandeur, **le budget des Voies Lyonnaises⁴** s'élève à 100 millions d'euros sur le mandat et la participation d'équilibre de la Métropole pour **l'opération Part-Dieu s'établit à 120 millions d'euros⁵.**

Les enjeux de la transition écologique sont déjà au cœur des politiques métropolitaines depuis plusieurs années. Certaines actions comme la politique agricole et alimentaire sont des nouvelles politiques qui ont été définies en fin de mandat, ce qui explique les montants relativement faibles engagés au mandat précédent pour des politiques jusqu'alors embryonnaires.

L'augmentation des moyens financiers associés aux politiques environnementales s'explique par une montée en puissance des actions (Ecoréno'v, développement des EnR..) pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territoires (PCAET) de 2018 et dont **l'évolution aurait été accompagnée, peu importe la majorité élue en 2020.**

Car même si la prise en compte de la dimension écologique dans les politiques métropolitaines ne passe pas uniquement par les moyens financiers associés et leur imputation comptable budgétaire, les Verts s'inscrivent pleinement et strictement dans les objectifs climats et la feuille de route de leurs prédécesseurs.

1. [\[Lien\]](#) PPI 2021-2026
2. [\[Lien\]](#) Communiqué de presse : La CADA a rendu son avis : Il n'y a pas de PPI à la Métropole de Lyon !
3. [\[Image/Lien\]](#) Présentation de la PPI, janvier 2021
4. [\[Lien\]](#) Délibération n° 2021 -0566 - Réseau express vélo (REV)
5. [\[Lien\]](#) Délibération n° 2021 -0716 - Opération Part-Dieu

LA VÉGÉTALISATION, L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT DES PROMESSES

Le plan Nature de la Métropole, de nature peu innovante

Avec leur **plan Nature¹** adopté en juin 2021, les Verts de la Métropole de Lyon se sont engagés à planter **300 000 arbres d'ici 2030, soit... le même objectif que celui inscrit dans le plan canopée de la Métropole depuis 2018.**

Adaptation au changement climatique en 2030

Pour s'adapter aux effets locaux du changement climatique, la Métropole avait défini en 2017, avec ses partenaires 5 axes stratégiques.

Pour le nouveau PCAET, il a été choisi de ne plus faire figurer un volet « adaptation », mais d'intégrer ces 5 axes au sein des 23 actions-cadres. On retrouve les objectifs de plantation d'arbres sur l'espace public, mais aussi dans l'espace privé pour atteindre une véritable « canopée » de **300 000 arbres supplémentaires à horizon 2030**, la déconnexion des eaux de pluie du système d'assainissement pour l'infiltrer avec 500 hectares de « ville perméable », ainsi que de nouveaux objectifs sur la préservation et la reconstruction des corridors écologiques. Le rôle de fraîcheur, de stockage carbone et de protection de la biodiversité de la « trame verte et bleue » de la Métropole est ainsi réaffirmé.

► **Extrait du PCAET de 2019, page 57²**

Par ailleurs, **1 million d'euros³** sont consacrés à cette politique en 2022.

Objectifs	Indicateurs de suivi
Atteindre une couverture arborée de 30% du territoire en 2030 en plantant au moins 300 000 arbres, tout en diversifiant la palette végétale pour obtenir des seuils de 10% d'une même espèce, 15% d'un même genre et 20% d'une même famille.	Surface d'ombrage métropolitaine / nombre d'arbres plantés / nombre d'espèces plantées.

► **Extrait du Plan nature, juin 2021, page 7¹**

La Métropole finance également l'aménagement des Rives de Saône à hauteur de 4 M€ (avec une recette de 1 M€), la requalification du chemin de Crépieux à Caluire-et-Cuire (2,5 M€), l'extension du cimetière métropolitain de Bron et le réaménagement de son parking (2 M€), la réfection des trémies de Lyon Perrache et le **plan Canopé (1 M€)**

► **Extrait du Rapport de présentation budgétaire 2022, page 33³**

Pour rappel, depuis 1995, le nombre d'arbres d'alignement sur la Métropole a doublé, passant de 49 303 à près de 100 000 aujourd'hui.

Concernant la restauration de corridors écologiques, avec 12 corridors prioritaires, les Verts vont un peu plus loin que la feuille de route de 2019 qui en prévoyait... 11.

La restauration de 42 km de haies et 42 km de mares s'inscrit quant à elle dans le cadre des objectifs communs à toutes les collectivités participant au Marathon de la Biodiversité.

Le plan pollinisateur et la trame noire sont quant à elles des promesses électorales des Verts, et sont pratiquement les seules nouveautés du plan Nature.

Objectifs	Indicateurs de suivi
Restaurer et préserver durablement 12 corridors prioritaires et dégradés d'ici 2026	- Nombre de corridors restaurés - Linéaire ou surface d'intervention
Créer, restaurer 42 km de haies et 42 mares d'ici 2026	- Nombre de mares créées/restaurées et km linéaire de haies créées/restaurées
Développer 100 h de surface favorables aux pollinisateurs d'ici 2026	- Surfaces créées et gérées (en hectares) en faveur des pollinisateurs.
Restaurer la trame noire	Nombre de corridors non éclairés la nuit.

► Extrait du Plan nature, juin 2021, page 6¹



11

Corridors écologiques prioritaires et **2** nouveaux espaces naturels sensibles à gérer d'ici 2030

► Page 86 du PCAET, 2019⁴

1. [\[Lien\]](#) Rapport n° 0599 - Délibération-cadre pour un plan nature
2. [\[Lien\]](#) Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)
3. [\[Lien\]](#) Débat Orientations Budgétaires 2022
4. [\[Lien\]](#) Rapport budgétaire - Budget primitif 2022

Les Forêts urbaines, des forêts à grands frais

Les Verts nous ont également promis des « forêts urbaines » de 3 à 5 hectares, y compris en pleine ville à la Part-Dieu, rue Bouchut. Mais la grande forêt a été taillée à la hache et on nous parle aujourd’hui d’un « boisement »¹. Demain, peut-être évoqueront-ils un bosquet !

EELV aurait-il fait du marketing vert électoral sur ce projet ? Ces derniers ont reconnu dans la presse avoir été « naïfs » sur le terme tout en réfutant l’idée d’un renoncement, préférant parler d’une « rectification » de leurs ambitions.

Mais les faits sont têtus. **Lorsque l’on consulte le dossier de réalisation de la ZAC, on découvre que le boisement rue Bouchut tient en réalité sur 5 000m²,... soit 0,5 hectare !**

Le coût estimatif de ce boisement est aujourd’hui de 2,4 millions, hors foncier.

Les Verts déclarent posséder les ¾ du tènement France Tv, nécessaire pour réaliser le boisement rue Bouchut, mais l’opération foncière risque d’être très

onéreuse, le terrain étant classé en zone constructible et devait initialement accueillir des logements qui ont été supprimés avec la réorientation du projet.

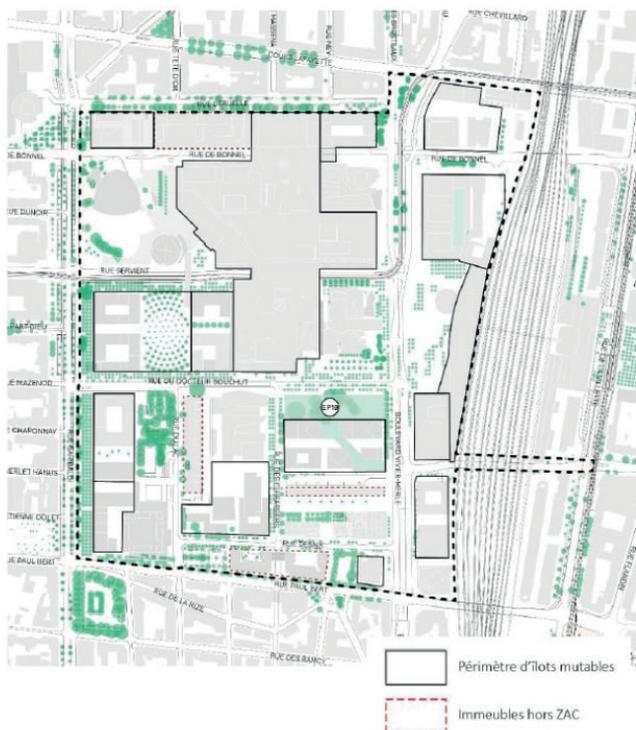
Rappelons que contrairement à ce qu’ils affirment en déclarant vouloir faire de la Part-Dieu, « un quartier à vivre », les Verts ont réussi **l’exploit de faire moins de bureaux, mais aussi moins de logements et des logements plus densifiés que dans le projet original !**²

Remettre la nature en ville : plantons partout où cela est possible

Lyon a besoin d’air. Les chaleurs accablantes de l’été et la pollution constante révèlent le besoin urgent de planter des arbres. Nous créerons des forêts urbaines, de 3 à 5 hectares, pour constituer des îlots de fraîcheur, des puits de carbone et des refuges de biodiversité. Même en plein cœur de la Part Dieu, rue Dr Bouchut, nous planterons une forêt !

► Extrait du Programme « Maintenant l’écologie pour Lyon » en, Page 3³

Plan de situation



(N) EP19 : Boisement Bouchut Sud

Avec la « rue et mail Bouchut » et le « Jardin de la Bibliothèque », l’espace « Bouchut Sud » fait partie d’un ensemble paysager plus large ; la combinaison de ces trois espaces constituant le boisement de la Part-Dieu. Massivement planté, cet ensemble urbain et paysager sera un véritable marqueur végétal du quartier de la Part-Dieu, directement observable depuis la gare.

Conditionné à l’opérationnalité de l’îlot France TV, l’aménagement de cet espace tiendra compte des arbres existants à l’angle Nord-Ouest du terrain, qui seront conservés. La végétalisation sera augmentée et enrichie par une trame d’arbres formant canopée et l’installation de plantations diverses formant strate basse et intermédiaire.

Cet aménagement tiendra également compte de la nécessité de prévoir une voie pompier et un cheminement le long de l’alignement Sud de la future opération, à la fois pour la défense incendie, l’accès aux futurs immeubles et la desserte des socles actifs. Cette partie Sud pourrait accueillir des terrasses en lien avec les socles actifs, en fonction de leur programmation (restauration, cafés, commerces, services, activités ESS...).

La réalisation de cet ouvrage pourra être phasée dans le temps et faire l’objet de plusieurs remises à la collectivité.

(N) EP 19 – Boisement Bouchut Sud	
Maître d’ouvrage :	Aménageur
Années de réalisation prévues :	2024-2028
Domanialité et gestion futures :	Métropole de Lyon / Ville de Lyon
Surface :	5 100 m ²
Coût estimatif de l’ouvrage* :	2 340 848 € TTC
Financement :	
Aménageur :	1 170 424 € TTC
Métropole :	889 522 € TTC
VdL :	280 902 € TTC

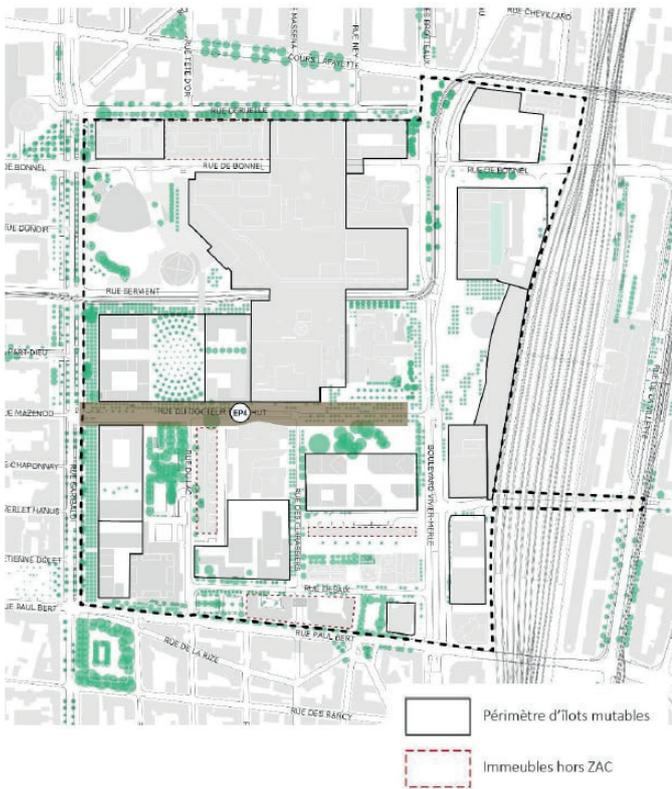
* Coût estimatif de l’ouvrage : coût des travaux + quote-part des études, honoraires et frais MOA et divers (hors foncier)

► Dossier de modification de la ZAC Part-Dieu, septembre 2021, page 99⁴

Pour faire meilleure figure, mais sans encore atteindre les 2 hectares d’espaces arborés, les Verts indiquent que le boisement de la Part-Dieu est aussi composé du « rue et mail Bouchut » et du « Jardin de la bibliothèque ». Mais une fois encore, la comparaison avec l’ancien projet démontre que le projet des Verts est équivalent voir moins ambitieux que le précédent.

En effet, même si la programmation rue Bouchut a été modifiée, le nouveau projet est équivalent à l’euro près au projet de 2017. De plus, la strate arborée sur la rue Bouchut semble paradoxalement moins dense en 2021 que dans le projet de 2017.

Plan de situation



(M) EP4 : Rue et Mail Bouchut

Composés du « Jardin de la Bibliothèque » au Nord et de l'espace « Bouchut Sud » au Sud, le site « rue et mail Bouchut » fait partie d'un ensemble paysager plus large : le boisement de la Part-Dieu.

S'étirant entre la rue Garibaldi et le boulevard Vivier-Merle, cet espace est composé de deux parties. Sur la partie Est, les plantations d'arbres seront renforcées, venant ainsi compléter le boisement urbain également porté par le « Jardin de la Bibliothèque » et l'espace « Bouchut Sud ». Non ouvert à la circulation des véhicules, la portion Est de la rue Bouchut sera prolongée pour les modes actifs exclusivement (pistes cyclables, traversées piétonnes) jusqu'au boulevard Vivier-Merle. Dans la continuité des aménagements réalisés à l'Est, la partie Ouest de la rue Bouchut sera requalifiée de manière à assurer une liaison piétonne et cycliste, arborée et dégagée, en direction de la gare depuis la rue Garibaldi.

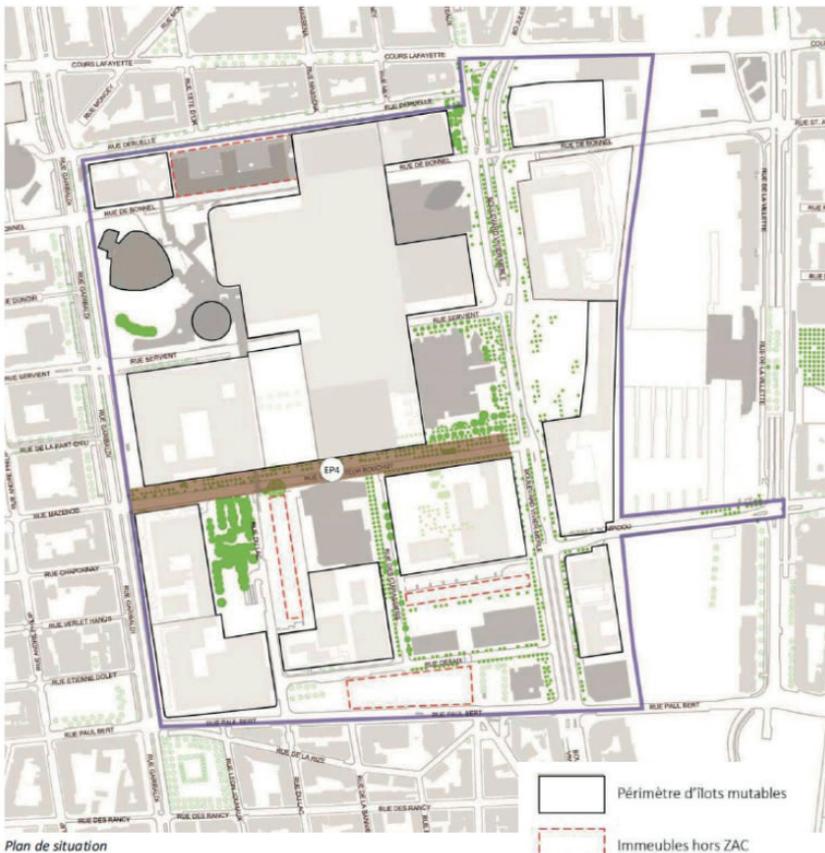
La trame d'arbres s'étirant de l'Est vers l'Ouest sera complétée par une strate basse végétalisée. Ce corridor écologique permettra de préserver la biodiversité, d'apporter de l'ombre, et d'assurer une continuité paysagère avec le Jardin de la Bibliothèque et l'espace vert « Bouchut Sud ».

La réalisation de cet ouvrage pourra être phasée dans le temps et faire l'objet de plusieurs remises d'ouvrage à la collectivité.

(M) EP4 – Rue et Mail Bouchut	
Maître d'ouvrage :	Aménageur
Années de réalisation prévues :	2023-2027
Domainialité et gestion futures :	Métropole de Lyon / Ville de Lyon
Surface :	12 890 m ² environ
Coût estimatif de l'ouvrage* :	8 594 933 € TTC
Financement :	
Aménageur :	8 594 933 € TTC

* Coût estimatif de l'ouvrage : coût des travaux + quote-part des études, honoraires et frais MOA et divers (hors foncier)

► Dossier de modification de la ZAC Part-Dieu, septembre 2021, page 242⁴



Plan de situation

EP4 : Rue et Mail Bouchut

La rue du Dr Bouchut actuelle sera prolongée jusqu'au boulevard Vivier-Merle pour permettre le tourne à gauche en amont de la place Béraudier.

Elle sera redressée au niveau de la bibliothèque dans le prolongement de la rue actuelle. Elle accueillera un large mail piéton au Nord côté centre commercial, un itinéraire pour les cycles et deux voies de circulation automobile dans le sens Est-Ouest entre le boulevard Vivier-Merle et la rue du Lac, créant une perspective directe de la gare vers la rue Garibaldi. La rue du Docteur Bouchut constituera ainsi une liaison de desserte de proximité du quartier de la Part-Dieu.

Afin qu'il constitue une interface entre plusieurs lieux stratégiques au Sud et au Nord de la Part-Dieu, le large mail piéton prévu côté Nord est complété d'une façade recomposée : nouvelle façade du centre commercial, Lot J, restructuration de la Cité Administrative d'Etat.

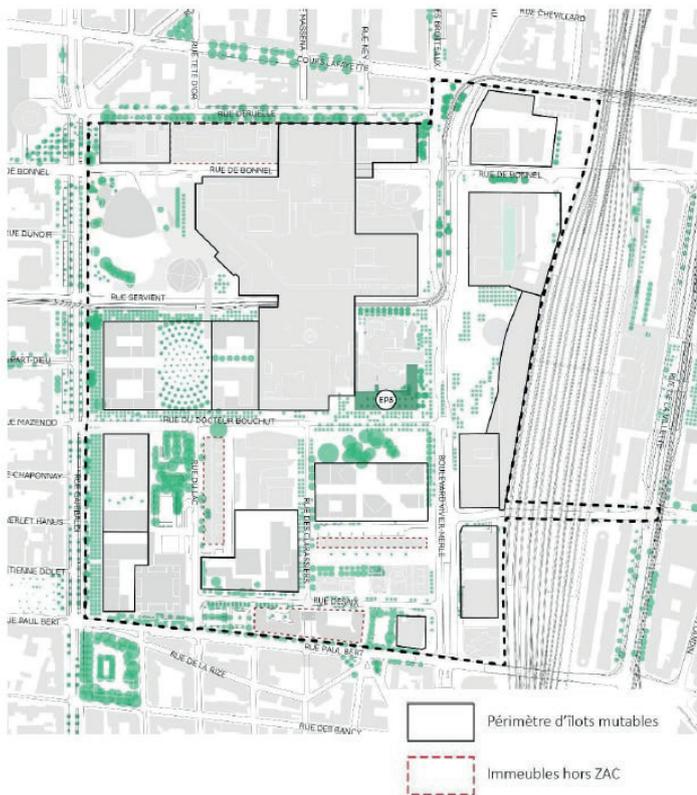
La réalisation de cet ouvrage pourra être phasée dans le temps et faire l'objet de plusieurs remises à la collectivité.

EP4 – Rue et Mail Bouchut	
Maître d'ouvrage :	Aménageur
Années de réalisation prévues :	2017-2022
Domainialité et gestion futures :	Métropole de Lyon / Ville de Lyon
Surface :	12 890 m ² environ
Coût estimatif de l'ouvrage* :	8 594 933 € TTC
Financement :	
Aménageur :	8 594 933 € TTC

* Coût estimatif de l'ouvrage : coût des travaux + quota part des études, honoraires et frais MOA et divers (hors foncier)

► Dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu, Janvier 2017, page 693⁵

Plan de situation



(M) EP5 : Jardin zone bibliothèque

Avec la « rue et mail Bouchut » et l'espace « Bouchut Sud », le « Jardin de la Bibliothèque » fait partie d'un ensemble paysager plus large ; la combinaison de ces trois espaces constituant le boisement de la Part-Dieu.

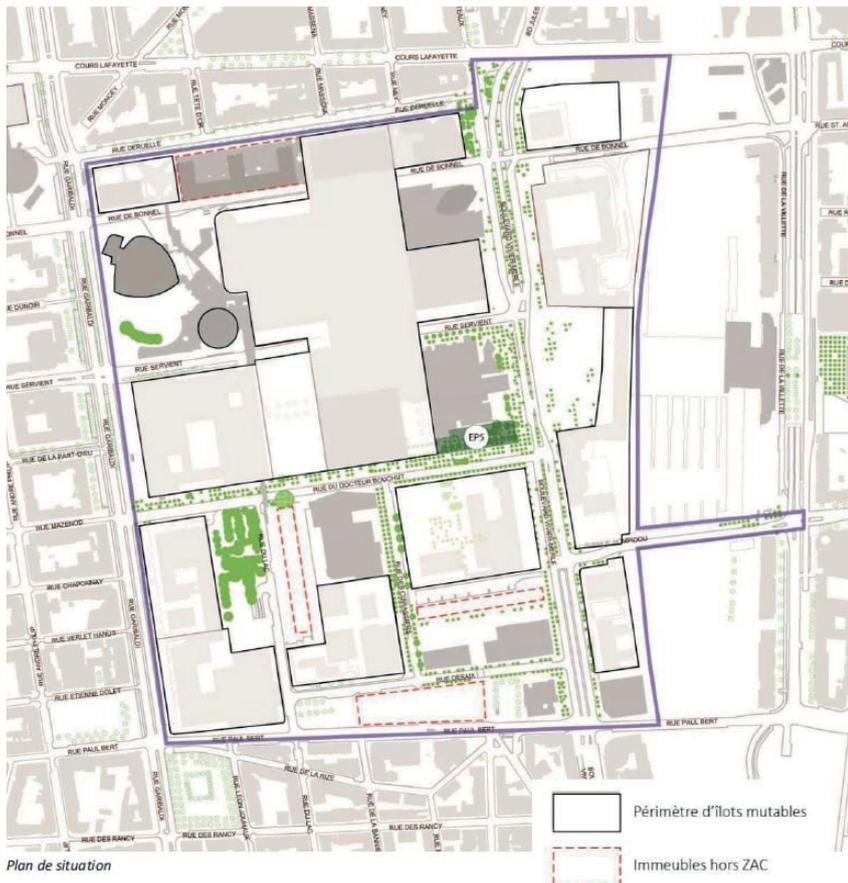
Le jardin de la bibliothèque préfigure le boisement urbain et s'inscrit en cohérence avec les aménagements qui seront réalisés au niveau du mail Bouchut. Cet espace offre déjà de grandes qualités d'usage et d'ambiance (plantations, exposition plein sud). La constitution du boisement viendra conforter et améliorer le caractère apaisé du site, tout en mettant en valeur l'équipement public aujourd'hui encaissé par rapport au mail. Le projet du jardin vise aussi à réadresser la bibliothèque sur les espaces publics sur toutes ses faces et à mieux intégrer ses fonctions logistiques. L'aménagement prendra la forme d'un jardin planté, intégrant la végétation existante et s'étirant le long du bâtiment de la bibliothèque. Des espaces calmes, propices à la pause, seront également installés. D'autres usages, en lien avec la bibliothèque, pourraient être intégrés à terme (espaces de lecture, jeux de plein air associés à la section enfants...).

La question de la clôture du site et de son éventuelle ouverture au public sera traitée au préalable (au cours de la concertation et des études de maîtrise d'œuvre). Le chiffrage présenté ci-dessous ne tient pas compte de la clôture.

(M) EP5 – Jardin zone bibliothèque (sans clôture)	
Maître d'ouvrage :	Aménageur
Années de réalisation prévues :	2023-2027
Domanialité et gestion futures :	Métropole de Lyon / Ville de Lyon
Surface :	2 300 m ² environ
Coût estimatif de l'ouvrage* :	1 210 950 € TTC
Financement :	
Aménageur :	605 475 € TTC
Métropole :	460 161 € TTC
VdL :	145 314 € TTC

* Coût estimatif de l'ouvrage : coût des travaux + quote-part des études, honoraires et frais MOA et divers (hors foncier)

► Dossier de modification de la ZAC Part-Dieu, septembre 2021, page 243⁴



EP5 : Jardin zone bibliothèque

Compte tenu des qualités d'ambiance de cet espace (plantations, exposition plein Sud) et de ses usages, l'aménagement du mail permettra d'installer des espaces calmes, en marge des flux, favorables à la pause. En particulier, au droit de la bibliothèque, le profil de cet axe permet de dégager un grand jardin (intégrant les plantations du mail existant) qui pourrait être rattaché à la bibliothèque (jardin de lecture, jeux en lien avec les sections enfants...).

EP5 – Jardin zone bibliothèque	
Maître d'ouvrage :	Aménageur
Années de réalisation prévues :	2022
Domanialité et gestion futures :	Métropole de Lyon / Ville de Lyon
Surface :	2 290 m ² environ
Coût estimatif de l'ouvrage* :	1 277 595 € TTC
Financement :	
Aménageur :	638 798 € TTC
Métropole :	145 198 € TTC
VdL :	493 600 € TTC

* Coût estimatif de l'ouvrage : coût des travaux + quota part des études, honoraires et frais MOA et divers (hors foncier)

► Dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu, Janvier 2017, page 693⁵



LES FORÊTS MIYAWAKI

Pour leurs « forêts urbaines », les Verts ont fait le choix de réaliser des plantations de type Miyawaki. Cette méthode consiste à planter très densément des espèces variées afin de les mettre en concurrence et de susciter une croissance rapide pour recréer une forte couverture végétale.

Cette méthode, fortement débattue parmi les experts, interroge, car elle est très coûteuse, mais qu'aucune **étude scientifique n'a encore démontré leur impact sur la biodiversité en Europe**⁶.

Il semblerait également que le phénomène de compétition pour accéder à la lumière engendre une **très forte mortalité des plants**⁷, d'autant plus en milieu urbain.

Par ailleurs, la difficulté pour les Verts de maîtriser le foncier, très coûteux en cœur de ville, les poussent à réaliser leurs forêts urbaines en périphérie, hors des zones urbaines donc, comme à Saint-Priest entre l'aéroport de Bron et la D306 où il n'y a pas d'habitations et donc aucun impact en tant qu'ilot de fraîcheur pour les habitants.

Concernant le boisement urbain rue Bouchut, le risque est donc de dépenser beaucoup d'argent pour un résultat quasi nul en termes de canopée, de biodiversité et de capture de CO₂, tout en portant atteinte à l'insertion paysagère et esthétique du quartier.

Un membre de la majorité avait donc raison de reconnaître dans la presse que nous aurons rue Bouchut les tulipes les plus chères du monde ! **Un boisement urbain à grands frais donc, à défaut d'amener de la fraîcheur.**



► Forêt urbaine de Saint-Priest⁸

Photo © Éric Soudan // Métropole de Lyon

1. [\[Lien\]](#) Article Médiacités : « Forêts urbaines » : les écologistes lyonnais élarguent leurs promesses, Sept 2021
2. [\[Lien\]](#) Intervention de Louis Pelaez du 28 septembre 2021
3. [\[Lien\]](#) Programme « Maintenant l'écologie pour Lyon »
4. [\[Lien\]](#) Dossier de modification de la ZAC Part-Dieu, sept 2021
5. [\[Lien\]](#) Dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu, Janvier 2017
6. [\[Lien\]](#) Article The conversation : Méthode Miyawaki : pourquoi les « microforêts » ne sont pas vraiment des forêts
7. [\[Lien\]](#) Des forêts en ville ? La méthode Miyawaki n'est pas la solution miracle.
8. [\[Lien\]](#) Article Met' : Forêt urbaine de Saint-Priest

Végétalisation des cours d'école des collèges, rendez-vous dans 40 ans ?

Les Verts ont fait de la politique de végétalisation et de débitumisation des cours d'école, une de leurs priorités de campagne tout en affirmant que rien n'avait été fait jusqu'alors.

Permettre l'accès à un espace nature à proximité pour toutes et tous :

- Intégration d'espaces végétalisés dans chaque projet d'aménagement urbain. Nous ne créerons plus d'espaces publics uniquement minéralisés, tels que le cours Lafayette ou la place des Terreaux.
- **Végétalisation des cours de collèges pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à un espace vert.**

► **Programme « Maintenant l'écologie pour Lyon », page 18¹**

Pourtant, alors que la majorité précédente a végétalisé 18 collèges en 2 ans soit 24 % des collèges de la Métropole, les Verts n'ont choisi d'accompagner que 6 collèges sur 3 ans²

Avec ce niveau d'ambition, il faudra 37 ans aux Verts pour traiter l'ensemble de nos collèges métropolitains !

0,6 million d'euros y sont consacrés au budget 2022.

3,1 M€ finance la transition énergétique, dont : 0,7 M€ pour le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (0,7 M€ de recettes), 0,6 M€ pour la végétalisation des cours des collèges et 0,6 M€ pour démarrer le plan de rénovation énergétique des collèges.

► **Extrait du Rapport de présentation budgétaire 2022, page 40³**

Végétalisation des espaces privés

La politique des Verts présente des aspects intéressants, comme l'adoption en décembre dernier, **d'une aide financière à la végétalisation des espaces privés⁴**.

Cet outil avait bien été identifié pour être mis en place dans la fiche action « ville perméable et végétale » de... 2019 !

→ Accompagnement des projets de végétalisation privés (dont les "toits verts")

► **Extrait du PCAET de 2019, page 86⁵**



De manière générale, concernant la végétalisation les Verts sont confrontés aux mêmes problèmes que leurs prédécesseurs : en ville, le coefficient de pleine terre est faible et les sols truffés de canalisations et infrastructures en tout genre.

Nous tenions déjà cette position lors de la dernière campagne. Dommage qu'ils n'en aient pas tenu compte !

1. [\[Lien\]](#) Programme « Maintenant l'écologie pour Lyon »
2. [\[Lien\]](#) Délibération n° 2021 -0505 - Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains
3. [\[Lien\]](#) Rapport de présentation budgétaire 2022
4. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-856 - Plan nature
5. [\[Lien\]](#) Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

UN BALAYAGE ÉCOLOGIQUE DES AUTRES POLITIQUES DES VERTS

La Régie de l'eau repompe les objectifs du mandat précédent

Depuis leur élection, les Verts n'ont pas apporté un seul élément concret de fond, technique ou financier, permettant d'étayer la pertinence du passage en régie de production et de distribution de l'eau dans notre Métropole et sa supériorité sur les autres modes de gestion.

Il s'agit donc d'une décision complètement politique. Sans revenir sur la pertinence de ce choix sur laquelle nous avons consacré **plusieurs interventions**¹ et

un **dossier de presse**², il convient de s'intéresser au nouveau **cadre stratégique pour l'eau potable de décembre 2021**³ et qui vient définir la feuille de route à venir pour la régie.

Premièrement, on peut se rendre compte de la forte ressemblance entre les objectifs poursuivis par l'ancien et le nouveau cadre stratégique.

Cadre stratégique 2021-2035 adopté en décembre 2021	Cadre stratégique 2021 adopté le 12 novembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour la préservation des ressources en eau potable (axe A), • Sécuriser le système d'alimentation en eau potable à long terme et face aux crises (axe B), • Rapprocher le service de ses usagers (axe C), • Gérer le patrimoine de façon performante et durable (axe D), • Rechercher l'amélioration continue des performances du service (axe E), • Renforcer la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable (axe F). 	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer et renforcer la position d'autorité organisatrice de la communauté • Assurer la durabilité et la fiabilité du service • Garantir la qualité de service pour les usagers • Définir une politique tarifaire répondant aux enjeux du territoire • Pérenniser une gouvernance spécifique élargie aux différentes sensibilités politiques avec la participation de deux représentants de la CCSPL.

Deuxièmement, les objectifs environnementaux chiffrés du document sont les suivants :

- Empreinte environnementale : Réduction de 20 % des volumes perdus (13 millions de m³ en 2020)
- Réduire la consommation d'eau potable par abonné de -15 % d'ici 2035
- 500 hectares désimperméabilisés à l'horizon 2030, en priorité dans l'Est lyonnais

Mais une fois encore, cette feuille de route était déjà prévue, quelles que soient les modalités d'organisation du service retenue !

-  Réduire la consommation d'eau potable par abonné de -15 % d'ici 2035
-  Réduire de 20 % les volumes perdus par le réseau à l'horizon 2035.
-  500 hectares désimperméabilisés à l'horizon 2030, en priorité dans l'Est lyonnais.

► **Cadre stratégique de l'eau potable 2021, page 30**³

NOTRE TERRITOIRE EN LIEN AVEC SES RESSOURCES		
22	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	
<p>Objectif : équilibrer les usages de l'eau et anticiper les impacts du changement climatique. Les ressources en eau, souterraines et de surface, font l'objet d'une pression urbaine croissante et peuvent encore être exposées à diverses sources de pollution. La préservation et l'amélioration de la qualité des masses d'eau passe par des actions en matière d'urbanisme (limiter l'urbanisation autour des sites sensibles), d'adaptation de certaines activités (travail avec les industriels sur leurs rejets, limiter les intrants agricoles) et de gouvernance (réunir les acteurs qui puisent dans la même ressource). Enfin, bien que cet usage soit le plus faible en quantité, l'approvisionnement en eau potable est crucial : les prélèvements sont diminués en maintenant le rendement du réseau et en accompagnant les usagers (efficacité des appareils, gestes économes), on réfléchit par ailleurs à une diversification des ressources.</p>		
	<p>Rendement du réseau d'eau potable en 2030 d'au moins 85 %</p>	
	<p>- 15 % de volume d'eau potable consommé entre 2016 et 2030</p> <p>- 20 % pour les ménages</p> <p>- 10 % pour les autres cibles</p>	
	<p>Atteindre le bon état des masses d'eau en 2027</p>	
	LES OUTILS	
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Général d'Alimentation en Eau Potable 2020-2035 (en cours d'élaboration) : enjeu de sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les ressources, améliorant la connaissance des ressources stratégiques pour l'eau potable, préservant et améliorant la qualité des masses d'eau (ex: mesures de prévention vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses). 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du rendement de réseau d'eau potable avec le délégataire Eau du Grand Lyon et le futur gestionnaire, régie ou délégataire, après 2022 : recherche de fuites systématisée, dispositifs de comptage (380 000 compteurs téléo) • Sensibilisation des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • « Ville perméable » : la déconnection des 500 ha prévue à horizon 2030 permet aussi de recharger les nappes phréatiques • SAGE de l'Est lyonnais piloté par la commission locale de l'eau • Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'est lyonnais • Structurer la politique de gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) • Développement de la Trame Verte et Bleue

► PCAET, version soumise à consultation de février 2019, page 78⁴

Notre réseau de canalisations est ancien. C'est pour cela qu'un important travail est mené depuis 2012 et a permis de passer d'un taux de renouvellement des réseaux de 0,40 % en 2012 à 0,75 % en 2020.

Les **objectifs fixés par la nouvelle majorité**⁵ sont d'«atteindre un taux de renouvellement de 1 % par an permettrait de stabiliser l'âge moyen du réseau autour de 80 ans. Taux de renouvellement de 1 % des canalisations, de 1,3 % pour les feeders à l'horizon 2035. Taux de renouvellement des branchements de 2 % à l'horizon 2035. Taux de renouvellement des vannes de 2 % à l'horizon 2035.»

- Taux de renouvellement de 1 % des canalisations, de 1.3 % pour les feeders à l'horizon 2035.
- Taux de renouvellement des branchements de 2 % à l'horizon 2035.
- Taux de renouvellement des vannes de 2 % à l'horizon 2035.

► Cadre stratégique de l'eau potable 2021, page 62³

Mais ces objectifs sont identiques aux orientations du groupe de travail transpartisan sur l'eau de 2019, groupe supprimé par les Verts à leur arrivée aux responsabilités : «Renouveler chaque année 1,3 % des principales canalisations et 2 % des branchements et vannes»



Les objectifs que la Métropole met en avant dans sa communication ne sont absolument pas permis par le passage en régie et auraient été mis en œuvre, quel que soit le mode d'organisation du service retenu.

Bilan « patrimoine »



- Programme de renouvellement conforme aux objectifs
Ex : objectif de renouvellement de 0,75% des canalisations en 2020
→ 0,68% en 2018
- Taux de rendement du réseau
Objectif de 85% dès 2016
→ 85% en 2016, 84% en 2017, 85,2% en 2018

- Vision macro des renouvellements (pas de différenciation des renouvellements des petites, moyennes et grosses canalisations, idem pour les vannes)

Orientations

Accélérer le renouvellement du patrimoine

- Renouveler chaque année 1,3% des principales canalisations et 2% des branchements et vannes
- Assurer la sûreté des sites

+ 35 M€/an

la métropole
GRAND LYON

21

► Slide 21 du PPT de présentation en commission générale de l'eau du 04/11/2019⁵

1. [\[Lien\]](#) [Inventer-demain-lyon.com/interventions régie de l'eau](http://Inventer-demain-lyon.com/interventions_regie_de_l'eau)
2. [\[Lien\]](#) Dossier de presse : la régie publique ne coule pas de source ! Décembre 2020
3. [\[Lien\]](#) Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035
4. [\[Lien\]](#) Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)
5. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-841 - Cadre stratégique pour le service d'eau potable 2021-2035
5. [\[Lien\]](#) Commission générale du 4 novembre 2019 - Groupe de travail du groupe de travail politique eau

La politique agricole et alimentaire de la Métropole de Lyon, rien de neuf à se mettre sous la dent

Le 21 juin dernier, le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité **la stratégie agricole de la Métropole**¹. Pourquoi aussi peu de remarques? Car ce schéma est encore une fois dans la continuité de la feuille de route du mandat précédent avec **la politique agricole adoptée en mars 2018**² et du **Projet Alimentaire du Territoire du Grand Lyon (PATLY)**³ de juin 2019⁴.

Objectif principal : Passer de 4,6 à 15 % d'autonomie alimentaire et permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation saine et de qualité à l'horizon 2030, soit le même objectif que sous le mandat précédent.

Pour y parvenir, **la Métropole va aider les 350 exploitations agricoles à se maintenir, favoriser l'accompagnement vers l'agriculture biologique, limiter l'irrigation en eau et sanctuariser le foncier en le classant en PENAP**⁵... soit les outils déjà identifiés et engagés depuis 2019.

Ainsi, en 2019, 719 hectares ont été classés en PENAP pour un total de 10000 ha en zones PENAP sur les 23000 ha de zones naturelles et agricoles du territoire.

Les Verts ont beau se gargariser d'avoir multiplié par 4 le budget consacré à cette politique passant de 3,2 à 12 millions d'euros, ils oublient de préciser qu'ils comparent un budget exécuté sur deux années (2018-2020) avec un budget prévisionnel pour un mandat de 6 ans.

Il ne faut pas oublier que c'est la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui a instauré cette compétence pour la Métropole et qui a nécessité plusieurs années de travail préparatoire.

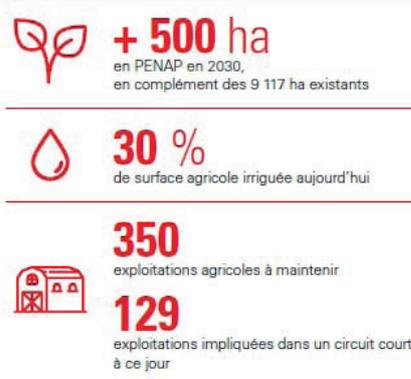
Parmi les quelques nouveautés des Verts se trouve la création d'une régie agricole métropolitaine sur laquelle nous serons très vigilants.

6

ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

OBJECTIF : Maintenir les exploitations agricoles du territoire tout en améliorant leur résilience vis-à-vis du changement climatique.

Il s'agit d'abord de protéger les terrains agricoles de l'expansion de la ville, à travers les règles d'urbanisme et les dispositifs de protection foncière. À travers les dispositifs d'aides et d'accompagnement des agriculteurs, on peut optimiser les systèmes actuels pour mieux gérer l'eau, amenée à se raréfier. Cela passe dans un premier temps par des travaux permettant d'optimiser l'irrigation mais aussi par le choix de variétés moins gourmandes en eau. À plus long terme, il s'agit d'adapter plus en profondeur les systèmes pour développer la résilience des exploitations : des solutions telles que l'agriculture de conservation, l'expérimentation de nouvelles espèces, l'autonomie alimentaire des élevages... doivent être encouragées. Enfin, il s'agit de renforcer le lien entre les producteurs agricoles du territoire et les consommateurs, en favorisant les circuits courts. Cela implique de travailler autant sur les types de productions que les circuits de distribution.



LES OUTILS

- Politique agricole de la Métropole de Lyon : maintien de l'activité agricole, aide aux exploitants, accompagnement de l'agriculture biologique
- Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) : aides permettant de favoriser des pratiques durables (biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, qualité de l'eau)
- Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) du territoire de l'agglomération lyonnaise : outil foncier pour protéger les terrains agricoles
- Stratégie alimentaire (2019)
- Projet alimentaire territorial



▶ **PCAET de 2019, page 78**⁶

1. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-600 - Politique agricole de la Métropole de Lyon
2. [\[Lien\]](#) Rapport 2018-2666 - Politique agricole de la Métropole de Lyon 2018-2020
3. [\[Lien\]](#) Stratégie alimentaire métropolitaine
4. [\[Lien\]](#) Rapport 2019-3625 - Stratégie alimentaire métropolitaine
5. [\[Lien\]](#) Dossier de presse : accompagner les agriculteurs vers une stratégie alimentaire plus durable, inclusive et résiliente
6. [\[Lien\]](#) Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

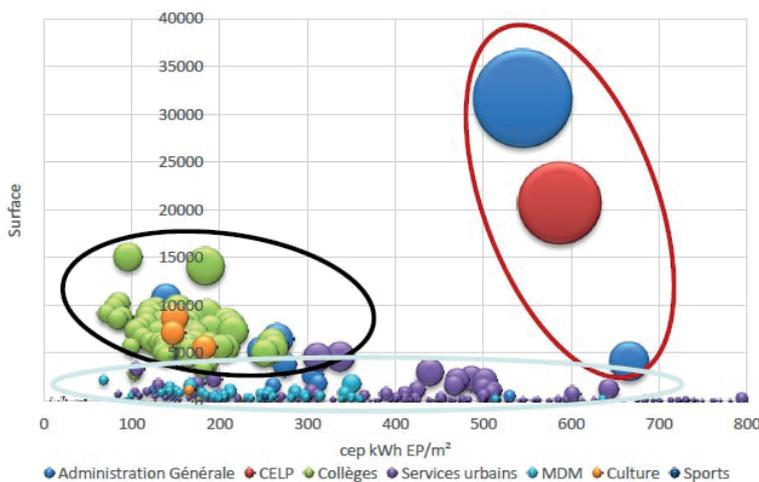
Rénovation énergétique du patrimoine métropolitain, incertitudes à 50 millions d'euros

La rénovation énergétique des bâtiments est un des enjeux essentiels de notre siècle, un des enjeux pour réussir notre transition énergétique et environnementale.

Sur ce sujet, la Métropole se doit d'être exemplaire. Et il y a du travail avec un patrimoine composé de près de 400 sites sur 950 000 m² et 11 millions d'euros par an de charges énergétiques.

Le travail préparatoire a déjà été réalisé sous le mandat précédent. La création de la Métropole et l'intégration de près de 80 collèges dans le patrimoine métropolitain ne s'est pas faite sans mal. Les collèges représentent ainsi 60 % du patrimoine métropolitain et un bâti qui a ardemment besoin de rénovation.

Contexte



Patrimoine bâti de la collectivité :

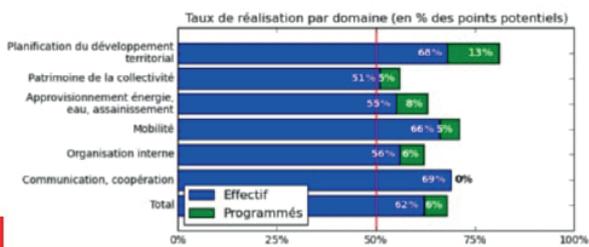
- 400 sites 950 000 m²
- 11 millions d'euros/ an de charges énergies

3 cibles de rénovation énergétique :

- 1) Collèges : restructurations globales et rénovations énergétiques dédiées ;
- 2) Sites majeurs (HDM, CELP) : stratégie patrimoniale et investissements à gains rapides ;
- 3) Petits sites (chauffage électrique)

Plan de rénovation énergétique :

- Exemplarité de la collectivité
- Exigences réglementaires (décret tertiaire)
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement



► **Présentation en commission proximité du plan de rénovation énergétique des bâtiments, janvier 2021¹**

La feuille de route des Verts sur le sujet était fortement attendue et a été dévoilée par **délibération de janvier 2021**². Cette délibération lance une première phase dotée de 10 M€ du « plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole a été élaboré pour répondre aux objectifs suivants :

- Rendre le patrimoine de la Métropole exemplaire, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur des énergies (SDE),
- Répondre au cadre réglementaire qui impose la baisse de 40 %, 50 % et 60 % des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² respectivement à horizon 2030, 2040 et 2050,
- Améliorer les performances environnementales,

énergétiques et de confort par la baisse des consommations et l'intégration de matériaux durables et respectueux de l'environnement,

- Maîtriser le budget de fonctionnement par la baisse importante des coûts liés aux consommations d'énergies et la systématisation du raisonnement en coût global »



Ces 10 millions d'euros ont été fléchés à hauteur de 600 000 € pour effectuer des travaux sur l'Hôtel de Métropole, plus grande passoire énergétique de la Métropole, et le reste pour rénover les collèges prioritaires Boris Vian (Saint-Priest) et Frédéric Mistral (Feyzin). 1 000 000 € supplémentaires ont été consacrés à la rénovation des collèges en **décembre 2021**³.

Une nouvelle fois, nous soutenons pleinement cette politique, car elle est dans la stricte continuité du **Schéma Directeur des Énergies**⁴ adopté en mai 2019, de ses fiches actions et même... leur calendrier.

Nous apprenons ainsi que pour atteindre les objectifs de la Métropole, l'ordre de grandeur en termes d'investissements est de l'ordre de 60 millions d'euros d'ici à 2030.

Interrogé en Conseil Métropolitain de décembre sur les gains énergétiques permis par les travaux sur l'hôtel de Métropole et sur l'éventuel lancement d'une deuxième phase de rénovation énergétique, l'exécutif a préféré botter en touche et ne pas répondre⁵.

► Feuille de route du Schéma Directeur des Énergies de 2019, page 116 et 117⁴

1. [\[Lien\]](#) Présentation du plan de rénovation énergétique des bâtiments
2. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-415 : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti
3. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-851 - Plan de rénovation du patrimoine bâti et développement des énergies renouvelables.
4. [\[Lien\]](#) Schéma directeur énergies
5. [\[Youtube\]](#) Conseil métropole du 14 décembre 2021 - Time : 5h20

ACTION 24

Créer un opérateur métropolitain d'efficacité énergétique du ou des patrimoines publics pour massifier la rénovation

Contexte et enjeux Le patrimoine affecté de la Métropole représente près de 950 000 m² et sa performance énergétique est relativement faible. Plus largement, les patrimoines publics de la Métropole et des communes représentent environ 70 Millions d'euros annuels de charges d'énergies.

Une politique ambitieuse de rénovation est nécessaire pour maintenir un niveau de service de qualité et affirmer le rôle d'exemplarité de la Métropole. Dans un contexte de contrôle des dépenses et de fortes hausses des prix des énergies, une baisse rapide des consommations répond aux problématiques financières, mais anticipe également les obligations réglementaires pour bénéficier de financements encore existants.

Les investissements supplémentaires en faveur de l'efficacité énergétique ont été évalués à 60 Millions d'euros à l'horizon 2030 pour atteindre l'objectif d'une baisse de 40 % des consommations énergétiques du patrimoine bâti de la Métropole.

Description et finalité La mise en œuvre de ce programme d'investissement comprend trois étapes :
 - Définir un programme de rénovation et d'optimisation énergétique du patrimoine
 - Conduire ces travaux : sélectionner des maîtres d'œuvre ou tout autre mode de contractualisation pour le déploiement des programmes et conduite d'opération
 - Suivre les résultats et exploiter

Ces trois étapes (définir, faire, suivre) nécessitent de recourir à des expertises et des niveaux de charge très variables dans le temps. Pour ce faire, une méthodologie organisationnelle nouvelle est proposée.

L'internalisation complète ne paraît pas réaliste. Les trois hypothèses qui ont été étudiées sont les suivantes :

- Constitution d'une équipe de maîtrise d'ouvrage interne renforcée et spécialisée pour la rénovation énergétique du patrimoine
- Adhésion à la SPL OSER
- Création d'un opérateur dédié

Les premiers éléments d'analyse font apparaître que ces montages peuvent se compléter sur certaines étapes. Si l'on veut adresser un périmètre comprenant plusieurs acteurs publics, il semble intéressant de creuser la voie de l'externalisation via un opérateur dédié.

En effet, un tel outil permettrait à la Métropole de disposer de compétences opérationnelles sur l'ensemble de la chaîne la réhabilitation thermique (programmation, actions et investissements d'optimisation énergétique des bâtiments et infrastructures, architecture, création de systèmes de pilotage digitalisés de la consommation des bâtiments).

Il pourrait être ouvert plus largement aux autres acheteurs publics du territoire (notamment les communes) et ainsi permettre à la Métropole de proposer une solution d'accompagnement globale dans le territoire.

Phasage - 2019 : lancement d'une étude de faisabilité juridique, technique et économique d'un opérateur dédié pour préciser et scénariser les périmètres institutionnels d'intervention, les modalités de mise en œuvre ainsi que l'articulation avec les différents acteurs publics

- 2020-2021 : mise en œuvre organisationnelle du choix retenu

- 2021 : élaboration d'un programme complet de rénovation et d'optimisation énergétique des bâtiments de la Métropole

- 2022 : lancement des consultations pré-travaux

- Fin 2023 : début des travaux

ACTION 25

Définir une stratégie de rénovation énergétique des collèges

Contexte et enjeux Les collèges représentent pratiquement 60 % des surfaces et environ 50 % des consommations. Au-delà des enjeux énergétiques, ce patrimoine est pérenne. Des investissements sur ce patrimoine sont judicieux et sans regret.

Description et finalité Disposer d'un schéma directeur énergétique sur le patrimoine des collèges afin d'être opérationnel dès validation des prochaines programmations pluriannuelles des investissements et engager des premiers travaux de rénovation énergétique dès 2022.

Phasage - 2019-2020 : étude pour un « schéma patrimonial de l'énergie des collèges »

- 2020 : stratégie de rénovation énergétique

- 2021 : lancement des consultations travaux (marchés globaux de performances, loi MOR, etc.)

- 2022 : travaux

Rénovation thermique des logements, une trajectoire qui s'annonce difficile à tenir

Depuis 2015, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique ambitieuse d'écorénovation de l'habitat afin de réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique, par la rénovation thermique de l'habitat en particulier des copropriétés.

33 millions d'euros ont été consacrés à cette politique sur le mandat précédent avec le dispositif Eco'Rénov. Poursuivant la montée en charge du dispositif que nous soutenons, les Verts souhaitent y consacrer **74 millions d'euros pour la période 2021-2026**¹ et ont adapté une modification du règlement des aides en **mars 2021**².

Au 30 septembre 2021, 18161 logements avaient été financés via ce dispositif **dont 2047 logements financés depuis le 1er juillet 2020**³.

Le **Schéma Directeur des Énergies**⁴ adopté en mai 2019 fixait une **feuille de route très ambitieuse avec près de 200000 logements éco rénovés d'ici à 2030, dont 100000 avec le dispositif Eco Rénov'**.

OBJECTIF

Rénover 200 000 logements à l'horizon 2030

→ dont 100 000 accompagnés par ECORENO'V

→ dont 2/3 sur des ménages modestes et potentiellement exposés à des situations de précarité

→ 75 000 logements sociaux rénovés à 2030 (dont 70 % accompagnés par ECORENO'V)

ce qui représente près de la moitié des logements du parc social

→ 100 000 logements collectifs en copropriété rénovés (dont 45 % ECORENO'V)

- ce qui représente plus d'1/4 des logements collectifs en copropriété

- ciblage des ménages éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour l'accompagnement des opérations de rénovation

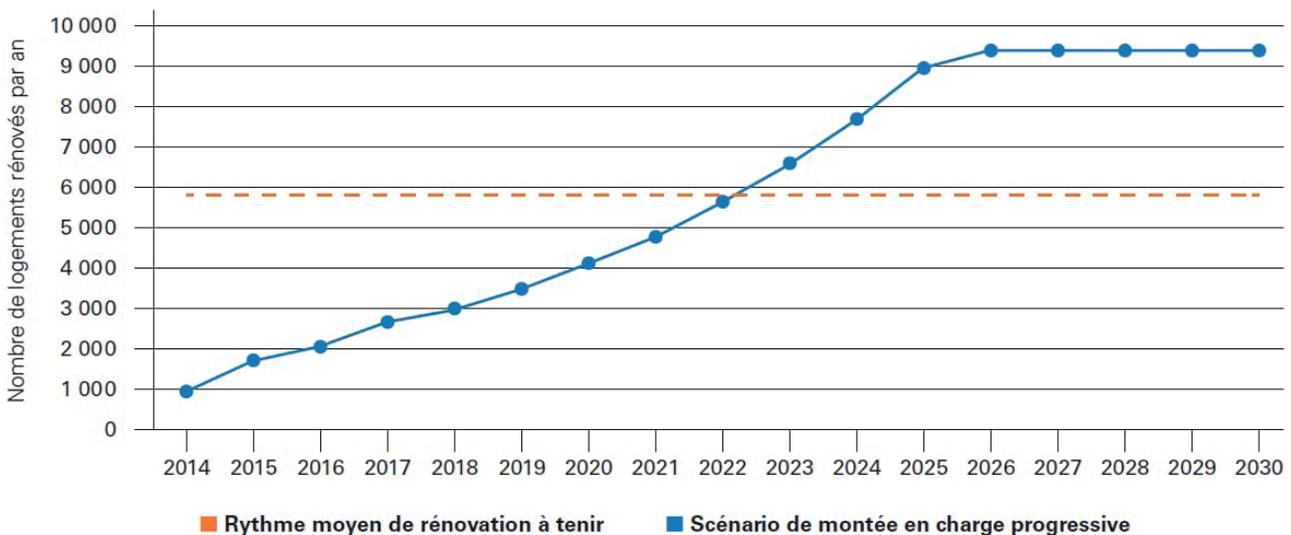
→ 25 000 maisons individuelles rénovées (dont 8 % ECORENO'V)

- ce qui représente près d'1/4 des maisons individuelles

- ciblage des ménages éligibles aux aides ANAH pour l'accompagnement des opérations de rénovation

► **Feuille de route du Schéma Directeur des Énergies de 2019, page 73**⁴

Nombre de rénovations annuelles pour atteindre 100 000 logements rénovés en 2030



► **Montée en puissance du dispositif pour atteindre 100000 logements en 2030, SDE 2019, page 74**⁴

Si l'exécutif métropolitain a bien annoncé son intention de doubler les montants consacrés à cette politique, plus aucune mention n'est faite à aucun objectif chiffré à atteindre d'ici 2026 ou 2030 concernant le nombre de logements écorénovés.

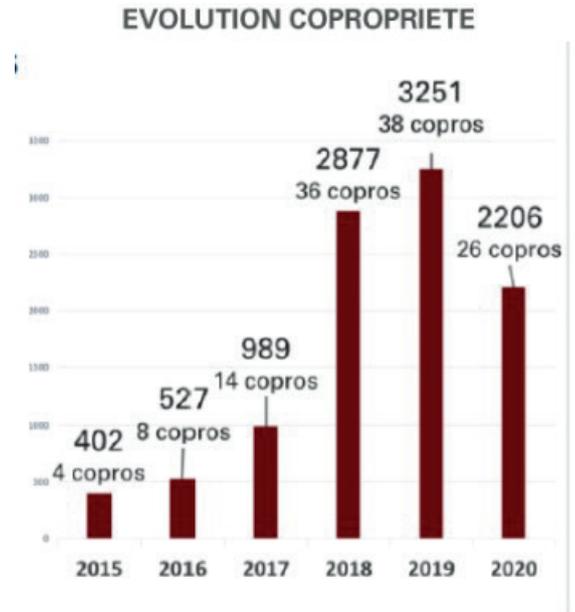
En effet, malgré la montée en puissance du dispositif, les montants consacrés à cette politique demeurent insuffisants pour tenir la feuille de route de 2019.

Si la crise sanitaire ne facilite pas la tenue des opérations, nous sommes pour le moment très loin d'atteindre la trajectoire prévue.

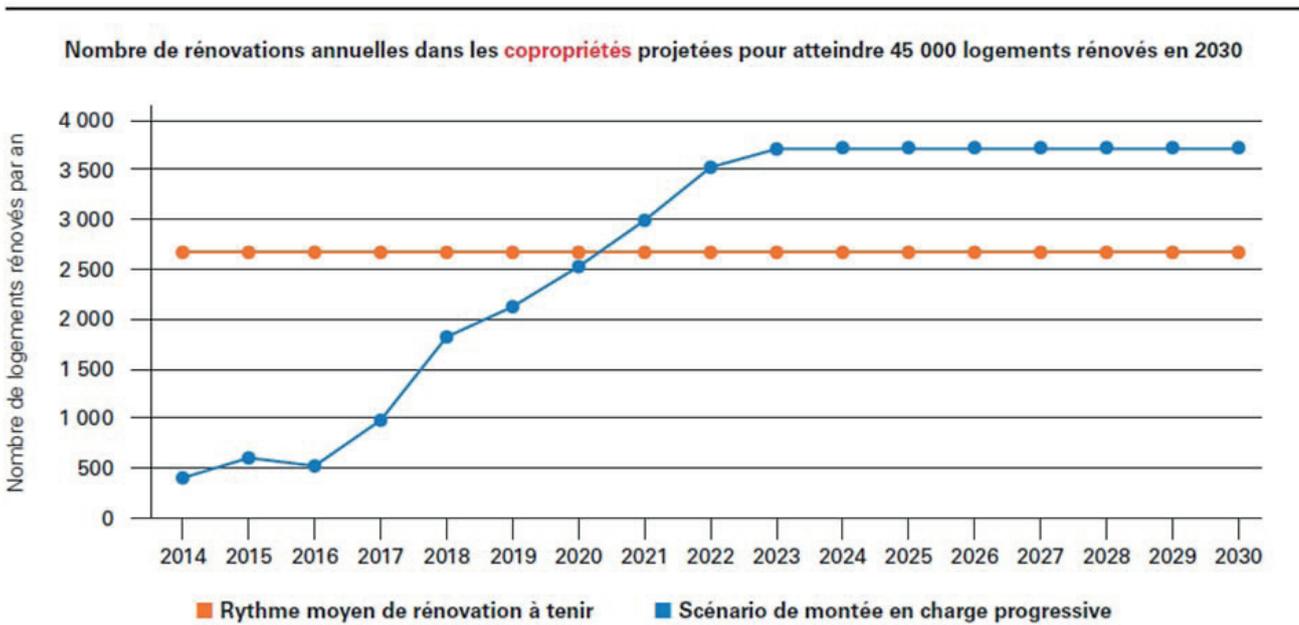
Le problème ne réside pas tant dans l'écorénovation des copropriétés et des maisons individuelles.

Après une forte baisse en 2020, le nombre de rénovations pourrait rapidement reprendre le rythme de montée en puissance prévue en 2019.

La véritable panne est plutôt à chercher du côté de la rénovation du parc social.

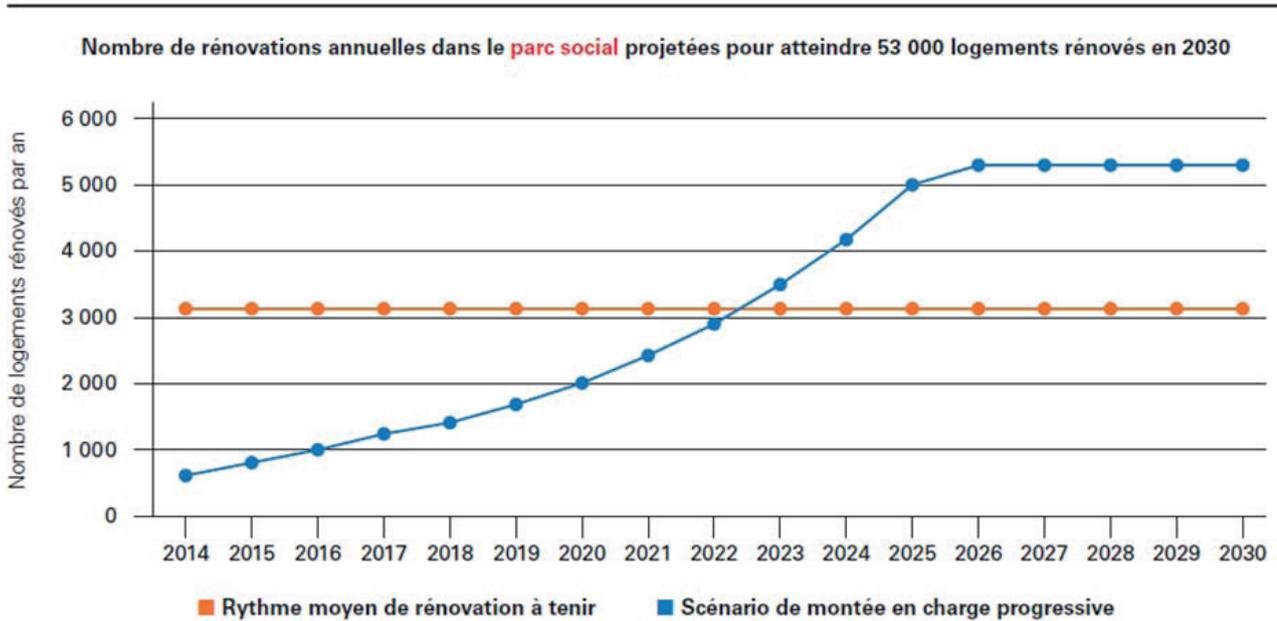


► Évolution du nombre de propriétés écorénovées, données de décembre 2020⁴



► Montée en puissance du dispositif pour atteindre 45 000 logements copropriétés écorénovées en 2030, SDE 2019, page 76⁴

La reprise de la montée en charge de la rénovation du parc social semble elle, bien en difficulté. Entre décembre 2020 et septembre 2021, seulement 550 logements sociaux ont été financés par Eco'Rénov alors que nous devrions avoir atteint le rythme de 3 000 logements sociaux écorénovés/an.



► **Montée en puissance du dispositif pour atteindre 53 000 logements sociaux écorénovés en 2030, SDE 2019, page 88⁴**

De plus, au vu des prévisions de 2019, il faudrait consacrer 154 millions d'investissements sur le mandat à Eco'réno'v pour atteindre la trajectoire retenue, bien loin des 74 millions prévus par les Verts sur le mandat.

Pour atteindre l'objectif de 100 000 logements écorénovés en 2030, il manque donc la moitié de l'enveloppe qui aurait dû être prévue sur le mandat.

Investissement et fonctionnement à porter par la Métropole

	D'ici à 2030 pour atteindre ces objectifs		Par an pour le mandat 2021-2026	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
53 000 rénovations de logements sociaux subventionnés par ECORENO'V	154 000 000 €	1 300 000 €	12 500 000 €	200 000 €
45 000 rénovations de logements en copropriété	145 500 000 €	63 500 000 €	12 660 000 €	5 600 000 €
2 000 rénovations de maisons subventionnées par ECORENO'V	9 200 000 €		640 000 €	
Total pour la rénovation de 100 000 logements subventionnés par ECORENO'V	308 700 000 €	64 800 000 €	25 800 000 €	5 800 000 €

Investissements annuels dans le territoire à l'horizon 2030
 272 Millions d'investissements annuels dans la rénovation du logement dans le territoire
 (3 Milliards d'euros à l'horizon 2030)

► **Montée en puissance du dispositif pour atteindre 100 000 logements en 2030, SDE 2019, page 75⁴**

1. [\[Lien\]](#) Le dispositif ECORENO'V évolue
2. [\[Lien\]](#) Rapport 2021-541 : Ecoreno'v
3. [\[Lien\]](#) Avancement plateforme écoreno'v au 30 septembre 2021
4. [\[Lien\]](#) Schéma directeur énergies

Une politique industrielle peu industrielle par rapport à la trajectoire déjà prévue

L'exécutif métropolitain affiche un volontarisme que nous soutenons sur la politique industrielle de la Métropole.

Pour autant, une fois encore, leur récent **dossier de presse**¹ révèle que leurs objectifs environnementaux sont bien d'atteindre la baisse de 17 % de la consommation d'énergie du secteur industriel affichée dans le PCAET de 2019... soit le même objectif que leurs prédécesseurs.

Les objectifs affichés sont clairs

→ **Rendre les industries plus sobres et moins polluantes tout en maintenant leurs activités productives sur le territoire et assurer la réussite de l'objectif fixé dans le Plan Climat de la Métropole de Lyon d'une baisse de 17 % de la consommation d'énergie du secteur industriel entre 2013 et 2030.**

► **Dossier de presse «La Métropole agit pour le futur de l'industrie», Janvier 2022, page 4**¹

Le développement du «tourisme responsable», une continuité dans le repositionnement stratégique plutôt que la révolution annoncée

Après des discours de campagne très offensifs sur les impacts du tourisme, souvent caricaturés sous l'image de touristes étrangers venus d'avion pour augmenter notre bilan carbone et nous mener droit vers le tourisme de masse.

Après les grandes déclarations sur le fait que **«Lyon ne doit plus être un poids pour la planète» et devait notamment réduire en valeur absolue le nombre de visiteurs en avion**², la politique touristique des Verts était fortement attendue.

Malgré 18 mois de travail avec les acteurs du secteur, aucun réel état des lieux du tourisme dans notre métropole, secteur par secteur, n'a été présenté dans **leur schéma du tourisme responsable**³.

Contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre au vu de leur **programme**⁴, **aucune présentation n'est également faite des impacts environnementaux du tourisme dans notre agglomération.**

Il faut alors simplement se contenter des chiffres nationaux à savoir que le tourisme ne représente pas moins de **11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 7,4 % du PIB national**⁵.

Étude d'impact des activités touristiques :

la croissance d'activités touristiques anciennes - tourisme fluvial notamment - ou l'émergence d'offres nouvelles - restaurant bus ou circuit en overboard par exemple - feront l'objet d'une étude d'impact afin d'évaluer le coût ou risque (environnement social) au regard du service rendu ou de l'intérêt de l'activité. Sur la base de cette étude, il pourra être envisagé des chartes de bonnes pratiques ou des limitations d'exercice.

► **Programme métropolitain des écologistes, page 28**⁴

Pire encore, et comme à l'habitude avec eux, leur stratégie ne présente aucun objectif chiffré, et donc n'est pas évaluable.

Le tourisme représente aujourd'hui 38 000 emplois, soit près de 6 % des emplois de la Métropole⁶. Combien en 2026 ?

Le tourisme, c'est 8,5 millions de nuitées en 2019⁷. Quel objectif pour 2026 ?

Le tourisme, c'est 6,5 millions de personnes en 2019⁷. Combien en 2026 ?

Au vu des incertitudes liées à la crise sanitaire mondiale, il est ardu de donner des objectifs touristiques très précis. **Mais cela n'aurait pas dû les empêcher pour autant de travailler sur différents scénarios et hypothèses de reprise pour adapter les objectifs.**

Car c'est toute l'offre touristique qui doit s'adapter en lien avec les ambitions de développement ou non de la Métropole. Cela est d'autant plus déterminant que c'est aussi la Métropole qui est en charge du **schéma de développement de l'hébergement touristique**⁴, qui planifie et régule le développement de l'offre hôtelière.

Sur l'aspect environnemental, ils comptent principalement évaluer la progression de leur tourisme responsable via le Global Destination Sustainability Index (GDS Index), programme d'amélioration des performances visant à rendre l'industrie du tourisme et des événements plus responsables.

Depuis son entrée dans le GDS en 2019, **Lyon est en tête des villes françaises**⁸. En 2021, Lyon fait un bond et devient la septième ville mondiale du classement.

Nous nous en réjouissons, mais ne nous y trompons pas sur le fond. En se penchant sur **la méthodologie de GDS Index**⁹, la progression spectaculaire de Lyon s'explique principalement par les efforts déployés en termes de communication et des réunions de préparation de schéma avec les acteurs. C'est en effet grâce à la catégorie « organisme en charge du développement touristique », passée d'une note de 17 % à 85 %, et « engagement des socioprofessionnels », passée de 35 % à 75 %, que Lyon a vu son score grimper en flèche.

Les Verts ont également **réorienté le dispositif d'appel à projets dédié à la modernisation des hébergements touristiques**¹⁰ pour prendre en compte la dimension du développement responsable. C'est un très bon dispositif... qui se situe dans la droite lignée du calendrier du **Schéma Directeur des Énergies**¹¹.

Pour le reste, les Verts voulaient initialement réorienter le tourisme vers un tourisme d'agrément vert pour se passer du tourisme d'affaires. Mais ils ont découvert... **que c'est le tourisme d'affaires qui remplit 65 % de nos nuitées hôtelières**⁷.

En ouvrant leurs dossiers, ils ont également découvert que **seulement 20 % des arrivées à Lyon**¹² se font en avion et que la clientèle nord-américaine était bien trop dépendante pour s'en priver. **À écouter la Vice-Présidente Hélène DROMAIN**¹³, le bilan carbone **des touristes venant à Lyon en avion peut simplement être « gommé » en augmentant de quelques jours la durée des séjours.**

ACTION 35

Intégrer la rénovation énergétique dans la stratégie de développement de l'hébergement touristique

Contexte et enjeu

La **stratégie hôtelière de la Métropole** s'appuie sur plusieurs outils. La stratégie en elle-même (stratégie de développement de l'hébergement touristique 2016-2020) est un document incitatif qui intègre une vision et des conseils pour « inscrire l'hébergement touristique dans une métropole durable ». D'un point de vue réglementaire, le PLU-H réserve des zones d'implantation de l'hébergement touristique au plus près des besoins (centres d'affaire, etc.) et des dessertes en transports en commun. Enfin, pour accompagner la modernisation des établissements indépendants, qui représentent 40 % de l'offre, la Métropole s'appuie sur un appel à projet avec une aide au financement des travaux. À ce jour, les établissements intègrent dans certains cas les questions de développement durable à leur projet (mousseurs pour l'eau, laveries certifiées), mais pas sous l'angle énergétique.

Description et finalité

- **Intégrer l'énergie dans le prochain Schéma d'hébergement hôtelière**
- Étudier le **lien possible** entre les appels à projet pour la modernisation des établissements et le **dispositif renforcé de Lyon EcoEnergie** (conseil et aide aux travaux)
- Apporter des **éléments d'aide au ciblage** à travers le futur outil modélisation énergétique à l'échelle du bâtiment (*Action 81. Construire une stratégie de coordination des réseaux entre eux et avec les politiques publiques de la Métropole*)

Phasage

2020 : élaboration du dispositif en lien avec la refonte de Lyon EcoEnergie
2021 : mise à jour du Schéma d'hébergement hôtelière, nouveaux appels à projet pour la modernisation des établissements

Indicateurs de résultat

Nombre d'hôtels ayant conduit une rénovation énergétique

► Feuille de route du Schéma Directeur des Énergies de 2019, page 128¹¹

De même, il suffirait d'inciter les touristes à venir en train plutôt qu'en voiture. Bien évidemment, ils ne précisent pas que **40 % des arrivées à Lyon**¹² se font déjà en train ni ne donnent de trajectoire à atteindre ni n'explicitent comment ils comptent s'y prendre.

18 mois de travail avec les acteurs de la filière touristique semblent avoir converti certains Verts vers une forme de réalisme sur ce qu'est réellement le tourisme à Lyon et ce qui a déjà été accompli depuis plusieurs années. Dommage que ça n'ait pas été le cas dès la campagne électorale.

1. **[Lien]** Dossier de presse : La Métropole de Lyon agit pour le futur de l'industrie - 29 janv 2022
2. **[Article]** Tribune de Lyon du 1er juillet 2022 - interview de Grégory Doucet
4. **[Lien]** Schéma directeur de développement du tourisme responsable
3. **[Lien]** Programme métropolitain des écologistes
5. **[Lien]** Ademe - le tourisme durable en France : un levier de relance écologique
6. **[Lien]** Rapport 2021-790 - Délégation Développement responsable
7. **[Lien]** Only Lyon - Chiffres clés 2019
8. **[Lien]** Only Lyon - Tourisme durable
9. **[Lien]** Global Destination sustainability movement - 2021 performance overview
10. **[Lien]** Rapport CP-2021-344 : Appel à projets - soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques
11. **[Lien]** Schéma directeur des énergies
12. **[Article]** « Comment le tourisme veut se relancer à Lyon », Lyon Capitale, Juin 2021, page 28
13. **[Vidéo]** Youtube - Hélène Dromain : « baisser l'impact carbone des touristes de la Métropole de Lyon »

STRATÉGIE CLIMATIQUE

Formalisée par l'exécutif précédent

- 2016 ● Plan Oxygène
- 2017 ● Stratégie économie circulaire Zero Gaspi
- 2018 ● Plan canopé
- 2019 ● Schéma directeur des énergies
- 2019 ● Projet alimentaire territorial (PATLY)
- 2019 ● Plan métropolitain santé environnement



Voté en 2019



PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
GRAND LYON

POLITIQUE DES VERTS



Pendant la campagne métropolitaine les Verts estiment que **les objectifs climatiques du PCAET SONT INSUFFISANTS**

●
2019/2020



Depuis leur élection, TOUS les objectifs des politiques adoptées **sont identiques à la trajectoire prévue** du Plan climat du mandat précédent

- Plan Nature
- Plan Agricole
- Cadre stratégique de l'eau
- Développement des énergies renouvelables

